Lancement de la plateforme numérique rassemblant les données de toute l'offre de mobilité en France

Le Lundi 2 mars 2020

La plateforme numérique <u>transport.data.gouv.fr</u> (transport.data.gouv.fr) devient officiellement le point d'accès national aux données de transport.

Le décret 2020-183 du 28 février 2020, paru au JO du 1er mars, désigne la plateforme <u>transport.data.gouv.fr (transport.data.gouv.fr)</u> comme point d'accès national aux données de l'information multimodale.

Cette plateforme permet de donner accès, sur un seul et même site Internet, aux données de toute l'offre de mobilité à travers la France.

Les autorités organisatrices de la mobilité, les opérateurs de transport et les fournisseurs de services de mobilité, ainsi que les gestionnaires d'infrastructures sont tenus de mettre à disposition, par l'intermédiaire de cette plateforme numérique, les données de leurs services et réseaux qui sont nécessaires à l'information des voyageurs. Ces données sont réutilisées notamment par les fournisseurs de services d'information sur les déplacements.

Parmi les données mises à disposition :

- les horaires, théoriques et en temps réel, des services réguliers de transport public : services urbains, TER, TGV, car longue distance, avion ...
- les tarifs de ces mêmes services;
- 🖹 les informations en temps réel sur les perturbations, les retards, les annulations ;
- la disponibilité en temps réel des services d'autopartage, de vélo en libre-service et des autres services de partage de véhicules (scooters, trottinettes,...);
- la description des réseaux routiers, cyclables et pédestres ;
- les bornes de recharges pour véhicules électriques ou hybrides.

Les données concernées doivent être rendues accessibles en plusieurs étapes, de décembre 2019 à décembre 2021.

1 sur 1 02/03/2020 19:14